

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

PROCÈS-VERBAL de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le dix neuvième jour du mois de février de l'an deux mille treize à seize heures trente (19-02-2013 à 16 h 30) au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Monsieur Serge Lévesque, préfet et maire de la ville de Sept-Îles
Madame Laurence Méthot, préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier
Monsieur Jean Masse, conseiller, ville de Sept-Îles
Madame Henriette Lapierre, conseillère, ville de Port-Cartier

ABSENTS

Madame Lorraine Dubuc-Johnson, conseillère, ville de Sept-Îles

OUVERTURE DE LA SESSION

Le préfet, monsieur Serge Lévesque, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

2013-02-012

Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du 19 février 2013

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du 19 février 2013 tel que présenté et en laissant l'item « Affaires nouvelles » ouvert."

2013-02-013

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 15 janvier 2013

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 15 janvier 2013 tel que présenté."

Correspondance du Ministère des Ressources naturelles concernant le règlement n° 02-2012

Correspondance de la MMQ concernant les ristournes

2013-02-014

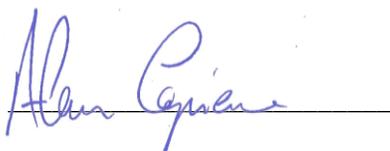
Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement de la MRC de Sept-Rivières au 14 février 2013

IL EST PROPOSÉ par la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Laurence Méthot,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 14 février 2013, de 186 165.40 \$".
(Voir annexe « A »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisant pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2013-02-015

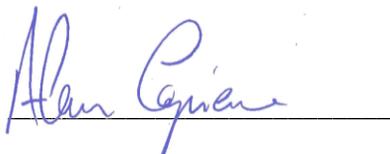
Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement du TNO Lac-Walker au 14 février 2013

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la municipalité TNO LAC-WALKER au 14 février 2013, de 37 256.78 \$".
(Voir annexe « B »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la municipalité TNO LAC-WALKER dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire trésorier

2013-02-016

Adoption des projets retenus dans le cadre du programme de la politique nationale de la ruralité-Pacte ruraux pour l'année 2013-2014 -Session d'analyse du 31 janvier 2013

ATTENDU QUE dans le cadre dans la politique nationale de la ruralité 2007-2014 renouvelée et adoptée en décembre 2006, le gouvernement du Québec et ses partenaires reconnaissent officiellement l'importance de la ruralité et s'engageaient ainsi à travailler de façon solidaire au renouveau et à la pérennité des communautés rurales;

ATTENDU QU'au mois de mars 2007, un pacte rural a été renouvelé entre la MRC de Sept-Rivières et le gouvernement du Québec afin de mettre en application la Politique nationale de la ruralité 2007-2014;

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a formé un comité de suivi de la Politique nationale de la ruralité 2007-2014 et que l'un des mandats de celui-ci est d'analyser les projets reçus pour l'année

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de suivi de la Politique nationale de la ruralité concernant les projets;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ la conseillère de comté madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les projets retenus dans le cadre du Programme de la Politique nationale de la ruralité tel que présenté en annexe. (Voir annexe « C »)

QUE le préfet et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents s'y rapportant."

2013-02-017

Embauche pour combler le poste d'archiviste

ATTENDU LE départ en avril 2012 de l'archiviste;

ATTENDU QUE le processus de sélection d'un(e) nouveau(elle) archiviste est terminé.

IL EST PROPOSÉ par la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Laurence Méthot,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières procède à l'embauche de Monsieur Éric Langlois pour combler le poste d'archiviste ;

QUE la date d'entrée en poste de soit le 25 février 2013;

QUE la MRC de Sept-Rivières consent à l'employé le salaire et les avantages sociaux en vertu du contrat de travail à intervenir entre Monsieur Éric Langlois et la MRC de Sept-Rivières ;

QUE le directeur général soit autorisé à signer le contrat d'embauche."

2013-02-018

**Signature de l'avenant n° 3 situé au 700, boul. Laure à Sept-Îles
(Service d'archives de la MRC de Sept-Rivières)**

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières partage les locaux de la Banq pour son service d'archives;

ATTENDU QUE la société immobilière du Québec propose un renouvellement du bail jusqu'au 28 février 2018;

ATTENDU QUE pour ce faire nous devons apporter des modifications au bail.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise monsieur Serge Lévesque, préfet, et monsieur Alain Lapierre, directeur général de la MRC de Sept-Rivières, à signer le bail au tiers n° 09411-03-01/avenant n° 3 situé au 700, boul. Laure à Sept-Îles."

2013-02-019

Autoriser monsieur Alain Lapierre, directeur général, à assister au 45^e congrès annuel de la COMAQ

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise Alain Lapierre, directeur général à assister au 45^e congrès annuel de la COMAQ qui aura lieu les 22,23 et 24 mai prochains à Québec;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses, selon le règlement en vigueur."

2013-02-020

Octroi du contrat – Fourniture et installation d'un réservoir souterrain au Lac Daigle

ATTENDU QU'il est opportun d'effectuer des travaux afin d'installer un réservoir incendie au lot 94 du Lac Daigle conformément aux orientations du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

ATTENDU la volonté de la MRC de confier lesdits travaux à la ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE la ville de Sept-Îles a été en appel d'offres pour la fourniture et l'installation de réservoirs souterrains pour différents secteurs;

ATTENDU QU'une partie des travaux seront effectués au Lac Daigle et que la MRC doit en assumer les coûts;

ATTENDU la résolution #1211-819 adoptée par la ville de Sept-Îles demandant un remboursement à la MRC pour les travaux réalisés au Lac Daigle, lesdits travaux étant estimés à 28 422 \$, taxes applicables en sus.

IL EST PROPOSÉ PAR la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Laurence Méthot,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le paiement à la ville de Sept-Îles jusqu'à concurrence de 28 422 \$, taxes applicables en sus, sur présentation de facture pour l'installation d'un réservoir souterrain au lot 94 du Lac Daigle;

QUE les sommes nécessaires au financement de ce contrat soient puisées à même le poste budgétaire du TNO « Services incendie »;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le directeur général à signer le contrat et tout autre document s'y rattachant."

2013-02-021

Dépôt du rapport 2012 -Entente de gestion - Programme d'aide financière aux MRC

ATTENDU QUE l'entente de gestion signée en mars 2011 avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire vise à préciser les rôles et obligations des parties dans le cadre du programme d'aide financière aux MRC;

ATTENDU QUE l'article 5 de l'entente prévoit que les versements sont effectués à la suite du dépôt d'un rapport sur l'état d'avancement et de réalisation des attentes pour la période de 12 mois précédant la date du rapport.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières dépose le rapport 2012 sur l'état d'avancement et de réalisation des attentes, conformément à l'article 5 de l'entente de gestion du programme d'aide financière aux MRC;

QUE le rapport et la résolution sont transmis à monsieur Gaétan Gauthier, directeur régional du MAMROT."

2013-02-022

Adoption du règlement n° 02-2013 : Règlement remplaçant le règlement n° 03-2012 : Modification au règlement de contrôle intérimaire n° 02-2005 et ses amendements - agrandissement d'un bâtiment principal sur fondations superficielles

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le règlement n° 02-2013 : Règlement remplaçant le règlement n° 03-2012 : Modification au règlement de contrôle intérimaire n° 02-2005 et ses amendements - agrandissement d'un bâtiment principal sur fondations superficielles"

2013-02-023

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement 2012-263 de la ville de Sept-Îles : Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant la partie du boulevard Laure située entre les rivières aux foins et du poste

ATTENDU QUE le règlement n° 2012-263 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art 137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Laurence Méthot,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2012-263 de la ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

2013-02-024

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2013-267 amendant le règlement de zonage 2007-103 de la ville de Sept-Îles

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement n° 2013-267 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2013-267 de la ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

2013-02-025

Adoption de la Politique environnementale de la MRC de Sept-Rivières

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières, en raison de sa mission et de ses mandats qui lui sont confiés, est un acteur impliqué depuis longtemps en matière de protection de l'environnement;

ATTENDU QUE de nombreuses actions destinées à améliorer son bilan environnemental ont été mises en place au fil des ans dans la gestion interne;

ATTENDU QUE l'organisation encourage les entreprises et organismes de son territoire à agir de manière responsable et à implanter des mesures environnementales dans leurs activités;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières reconnaît sa responsabilité sociale face à la protection de l'environnement;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières souhaite élever son engagement au-delà des obligations que lui confère sa mission en manifestant concrètement cette volonté;

ATTENDU QUE l'objectif consiste à intégrer la protection de l'environnement dans ses activités et son processus décisionnel afin d'améliorer de façon continue sa performance environnementale et d'encourager ses partenaires à agir de manière responsable;

ATTENDU QU'un travail de réflexion et de mobilisation des membres du conseil et du personnel de la MRC sur les enjeux et les impacts des pratiques courantes de l'organisation à l'égard de l'environnement a été réalisé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte sa Politique environnementale;

QUE celle-ci s'applique à son personnel, aux membres du Conseil ainsi qu'aux comités dont elle a la charge."

2013-02-026

Adoption du plan d'action environnemental 2013

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a adopté une politique environnementale pour son organisation;

ATTENDU QUE cette politique comprend des objectifs liés à l'éducation et la mobilisation des employés et des membres du Conseil de la MRC de Sept-Rivières, à son implication communautaire et son rayonnement ainsi qu'à la gestion environnementale de ses activités;

ATTENDU QUE la MRC s'est engagée à adopter et mettre en œuvre un plan d'action annuel présentant des mesures concrètes, mesurables et vérifiables découlant de ces objectifs;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le Plan d'action environnemental 2013;

QUE le Comité environnemental soit en charge de veiller à sa mise en œuvre et de sa révision annuelle;

QUE les résultats de son application soient présentés annuellement auprès du Conseil de la MRC de Sept-Rivières, de la direction générale et du personnel."

2013-02-027

Autoriser la réalisation de travaux d'aménagement dans les locaux de la MRC de Sept-Rivières

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a procédé au renouvellement de son bail pour les 5 prochaines années;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières désire procéder à des améliorations locatives;

ATTENDU QUE le locateur, Placements Nord Côtier Inc., a procédé à des demandes de soumissions auprès d'entrepreneurs locaux pour réaliser lesdits travaux.

IL EST PROPOSÉ par la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier madame Laurence Méthot,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise la réalisation de travaux d'aménagement des locaux tels que proposés par le locateur Placements Nord-Côtiers inc., pour un montant total de 5 333.33 \$ plus les taxes applicables;

QUE ces sommes soient puisées à même le surplus accumulé non affecté de la MRC de Sept-Rivières;

QUE le préfet et la direction générale soient autorisés à signer tout contrat s'y rattachant."

2013-02-028

Autorisation à monsieur Gérard Lafrenière, inspecteur régional, à assister aux cours suivants : « Inspection municipale » et « Émission de permis de construction »

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise monsieur Gérard Lafrenière à assister aux cours suivants : « Inspection municipale » et « Émission de permis de construction » qui se tiendra les 9 et 10 avril 2013 à Sept-Îles.

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise les remboursements des dépenses, selon le règlement en vigueur."

2013-02-029

Centre de santé et des services sociaux de la MRC de Port-Cartier

ATTENDU QUE l'Agence de santé et des services sociaux de la Côte-Nord poursuit l'orientation d'une gestion selon deux pôles, soit « pôle Est » et « pôle Ouest » et la récurrence implicite chez ses promoteurs de l'idée d'une fusion administrative entre

les établissements visés;

ATTENDU QUE certains gestes posés en Côte-Nord au cours des dernières années vont dans le sens de regroupements ou de délocalisation d'emplois vers Baie-Comeau et même encore plus loin;

ATTENDU QUE la possibilité de conclure des ententes de collaboration et des ententes de services entre les établissements visés à des fins d'accessibilités des services spécialisés de deuxième et de troisième ligne et pour la mise en commun de certains autres services sans compromettre l'autonomie du CSSS;

ATTENDU QUE les problèmes organisationnels compromettent souvent le succès des fusions;

ATTENDU QUE les impacts négatifs des fusions ayant pour effet d'éroder le sentiment d'appartenance des communautés locales;

ATTENDU QU'une gouvernance de proximité permet de participer pleinement à de nombreux processus ou comités ayant des effets structurants sur la communauté locale contribuant ainsi aux efforts de lutte à la pauvreté et à son développement social;

ATTENDU les impacts du développement nordique sur la croissance de la clientèle du CSSS de Port-Cartier;

ATTENDU QUE nous souhaitons que les besoins de la population de la MRC de Sept-Rivières soient pris en compte dans le respect de son autonomie;

ATTENDU notre volonté de conserver notre autonomie dans les divers secteurs d'activités, dont celui de la santé et des services sociaux;

ATTENDU les politiques gouvernementales en vigueur en matière d'occupation du territoire, la décentralisation des services et leur adaptation tout comme du besoin d'en assurer la cohérence d'ensemble.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la MRC de Sept-Rivières demande au Ministre de la Santé et des Services sociaux les garanties du maintien de l'autonomie du CSSS de Port-Cartier;

QUE ces garanties puissent se traduire dans les orientations régionales en matière de planification et de gestion des services de santé et des services sociaux dans la région de la Côte-Nord;

Que cette résolution soit transmise au Ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec et qu'une copie conforme soit transmise aux instances suivantes :

- La Députée du comté de Duplessis, madame Lorraine Richard;
- Le responsable de la région de la Côte-Nord, monsieur Marjolain Dufour;
- Le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, monsieur Sylvain Gaudreault;
- Le chef du Conseil de bande de la communauté Uashat Mak Mani-Utenam, monsieur George-Ernest Grégoire;
- Le Président du Conseil régional des Élus de la Côte-Nord (CRÉ), monsieur Julien Boudreau."

2013-02-030

Levée de la session

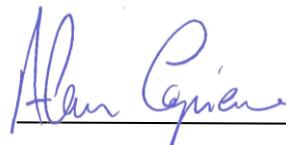
IL EST PROPOSÉ par la préfet suppléante et mairesse de la ville de Port-Cartier
madame Laurence Méthot

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 19 février 2013 soit levée à 16 h 53."



Serge Lévesque
Préfet



Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions
conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code
municipal du Québec.



Serge Lévesque
Préfet

ANNEXE A

LISTE DES COMPTES À PAYER
MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 14 FÉVRIER 2013

1. PLACEMENTS NORD-CÔTIERS	
Réf. : -Loyer pour le mois de février 2013	6 715.71 \$
2. LAURENCE MÉTHOT	
Réf. : -Déplacement pour session du 15 janvier 2013.....	63.00 \$
3. HENRIETTE LAPIERRE	
Réf. : -Déplacement pour session du 15 janvier 2013.....	63.00 \$
4. RENÉE HAINCE	
Réf. : -Frais de déplacements pour janvier 2013.....	30.00 \$
5. CAROLINE CLOUTIER	
Réf. : -Frais de déplacements et autres pour janvier 2013.....	241.35 \$
6. ALAIN LAPIERRE	
Réf. : -Frais de déplacements et autres pour janvier 2013.....	105.00 \$
7. COMITÉ DE RELANCE DE LA STATION DE SKI GALLIX	
Réf. : -Quote-Part opérations 2013.....	70 000.00 \$
8. CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DUPLESSIS	
Réf. : -Aide financière activité Place aux jeunes 2013.....	3 500.00 \$
9. RECEVEUR GÉNÉRAL	
Réf. : -Cotisations pour janvier 2013.....	4 915.96 \$
10. MINISTRE DU REVENU	
Réf. : -Cotisations pour janvier 2013.....	10 841.21 \$
Réf. : -TPS à payer au 31-12-2012.....	508.74 \$
Réf. : -TVQ à payer au 31-12-2012.....	1 014.37 \$
11. CARRA	
Réf. : -Cotisations pour janvier 2013.....	679.81 \$
12. SSQ, GROUPE FINANCIER	
Réf. : -Cotisations au fonds de pension pour janvier 2013.....	4 268.66 \$
13. STANDARD LIFE	
Réf. : -Assurance-collective pour février 2013.....	2 398.71 \$
Réf. : -Assurance-collective pour janvier 2013 (ajustement).....	1.33 \$
14. LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU QUÉBEC	
Réf. : Loyer BANQ pour le mois de janvier 2013.....	2 791.28 \$
15. COGECO	
Réf. : -Frais pour février 2013.....	52.88 \$
16. JOURNAL LE NORD-CÔTIER	
Réf. : -Avis publics règlements 02-2012 et 04-2012.....	225.36 \$
17. NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES	
Réf. : -Copies facturables pour imprimante réseau en date du 1-02-2013.....	256.91 \$
Réf. : -Copies facturables pour imprimante Renée en date du 26-01-2013.....	5.64 \$
Réf. : -Copies facturables pour imprimante Kyocera en date du 25-01-2013.....	1.19 \$
Réf. : -Contrat de service mensuel machine à timbres.....	47.14 \$
18. MARCHÉ MELLAU	
Réf. : -Comité de suivi PGMR du 30 janvier 2013.....	102.33 \$

19. VISA DESJARDINS	
Réf. : -Bureau en gros; enveloppes, disque dur externe.....	175.80 \$
Réf. : -Cosmos Restaurant; rencontre poste d'archiviste 4-01-2013.....	55.88 \$
Réf. : -Comptoir 560; repas caucus janvier 2013.....	69.91 \$
Réf. : -Acklands-Grainger; enseigne sortie MRC.....	71.54 \$
Réf. : -Comptoir 560; rencontre dg et H.Deraps 18-01-2013.....	35.01 \$
Réf. : -TELUS; étui pour cellulaire DG.....	34.48 \$
Réf. : -Postes Canada; Frais de courrier.....	123.63 \$
Réf. : -SEARS; achat TV.....	1 313.57 \$
Réf. : -Wal-Mart; achats divers bureau et support TV.....	175.85 \$
20. TELUS MOBILITÉ	
Réf. : -Frais de cellulaires pour janvier 2013.....	290.77 \$
21. TELUS	
Réf. : -Frais entretien système Norstar pour mars 2013.....	32.25 \$
Réf. : -Frais mensuels de janvier 2013 et appels inter. Décembre 2012.....	522.17 \$
Réf. : -Frais mensuels de février 2013 et appels inter. janvier 2013.....	525.19 \$
22. CLUB FADOQ LES ANNEAUX D'OR DE GALLIX	
Réf. : -Pacte rural, Projet PR2012-20, deuxième versement.....	800.36 \$
23. CARREFOUR BUREAUTIQUE CÔTE-NORD	
Réf. : -Dépenses papeterie diverses.....	212.07 \$
24. COMPTOIR 560	
Réf. : -Frais de repas pour souper de Noël élus et employés du 18-12-2012.....	570.59 \$
25. VILLE DE SEPT-ÎLES	
Réf. : -Frais de service informatique annuel 2013.....	12 660.00 \$
26. AARQ	
Réf. : -Adhésion Philippe Gagnon 2013.....	448.40 \$
27. MALLETTE, sencrl	
Réf. : -Services prof. Rendus, administrateur station de ski Gallix.....	19 660.73 \$
28. MADAME GUYLAINE MARTEL ET MONSIEUR RÉJEAN BEAUDIN	
Réf. : -Subvention-PAD, ajustement de dossier.....	106.00 \$
29. MONSIEUR YVAN JENNIS	
Réf. : -Subvention-PAD, FINAL.....	9 400.00 \$
30. SERVICE DE CARTES DESJARDINS	
Réf. : -Frais marchands pour janvier 2013.....	909.05 \$
31. BANQUE NATIONALE	
Réf. : -Frais pour perception de comptes pour février 2013.....	25.00 \$
32. MAISON DE LA FAMILLE DE PORT-CARTIER	
Réf. : -Pacte rural, Projet PR2013-05, premier versement.....	10 000.00 \$
33. SERV. FINANCIERS DE LAGE LANDEN	
Réf. : -Location trimestrielle, système de publipostage.....	465.65 \$
Réf. : -Location trimestrielle, imprimante Renée.....	217.30 \$
34. INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM	
Réf. : -Pacte rural, Projet PR2012-16, FINAL.....	887.67 \$
35. CENTRE INNUSHKUEU MANI-UTENAM	
Réf. : -Pacte rural, Projet PR2012-10, Troisième versement.....	5 230.00 \$
Réf. : -Pacte rural, Projet PR2012-09, final.....	3 630.00 \$
36. ADGMRCQ	
Réf. : -Adhésion annuelle Alain Lapierre pour 2013.....	500.14 \$
37. CHAMBRE DE COMMERCE DE PORT-CARTIER	
Réf. : -Adhésion 2013.....	300.00 \$
Réf. : -Billet souper de la mairesse A.Lapierre.....	50.00 \$
38. CRCCCN	
Réf. : -Adhésion 2013.....	100.00 \$

39. ASS. COMPTOIR D'AVENTURE DOUCE NORD-CÔTIER	
Réf. : -Pacte rural, Projet PR2012-07, Premier versement.....	1 150.00 \$
40. PUBLICATIONS CCH LTÉE	
Réf. : -Accès à l'information, internet.....	757.69 \$
Réf. : -Règlement concernant les municipalités.....	444.15 \$
41. LE RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE	
Réf. : -Adhésion annuelle sur le réseau.....	574.88 \$
42. MUNICIPALITÉ TNO LAC-WALKER	
Réf. : -Remboursement TPS au 31-12-2012.....	4 810.09 \$
TOTAL DES DÉPENSES	186 165.40 \$

ANNEXE B

LISTE DES COMPTES À PAYER
TNO LAC-WALKER AU 14 FÉVRIER 2013

1. MRC DE SEPT-RIVIERES	
Réf. : -Dépenses partageables pour février 2013.....	12 270.09 \$
Réf. : -Quotes-parts pour 2013.....	1 444.00 \$
2. HYDRO-QUÉBEC	
Réf. : -Éclairage public au Lac Daigle pour janvier 2013.....	591.88 \$
3. RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE	
Réf. : -Réception matières recyclables pour décembre 2012.....	212.47 \$
4. MONSIEUR MICHEL PRESSÉ	
Réf. : -Remboursement de taxes.....	162.09 \$
5. LABORATOIRE ENVIRONEX	
Réf. : -Analyses eau pour décembre 2012.....	153.15 \$
Réf. : -Analyses eau pour janvier 2013.....	326.59 \$
6. VILLE DE SEPT-ILES	
Réf. : -Enfouissement sanitaire décembre 2012.....	232.50 \$
Réf. : -Cour municipale commune pour 2013.....	140.27 \$
Réf. : -Service incendie-coût de base pour 2013.....	11 000.00 \$
7. SPCA	
Réf. : -Entente pour 2013.....	800.00 \$
8. ÉQUIPEMENTS NORDIQUES	
Réf. : -Contrats de déneigement 2012-2013, versements #2.....	9 688.14 \$
9. PG SOLUTIONS	
Réf. : -Comptes de taxes (1000).....	122.92 \$
10. JOURNAL LE NORD-CÔTIER	
Réf. : -Avis public, règlement 01-2013.....	112.68 \$
TOTAL DES DÉPENSES	37 256.78 \$

ANNEXE C

PROJETS PACTE RURAL 2013-2014

SESSION D'ANALYSE COMITÉ DE RECOMMANDATIONS 15 février 2013

No. # Projet	Promoteurs	Titre projet	Recommandations du comité
PR-2013-06 Pacte rural	École St-Alexandre de Port-Cartier	Implantation module de jeux	14 768 \$
PR-2013-10 FSLR	Loisir Rive-Baie de Pentecôte	Équipement à neige	25 207 \$
PR-2013-02 FSLR	Club de l'âge d'or de Pentecôte	Diffusion et animation local âge d'or	8 200 \$
PR-2013-11 FSLR	Regroupement citoyens base villégiature de Moisie	Fleurir la base, c'est sécurisant Demande initiale : 20 000 \$ corrigée	23 600 \$
PR-2013-13 Pacte rural	La troupe du bonheur de Port-Cartier	Matériel technique de vidéographie de scène	3 500 \$
PR-2013-12 Pacte rural	Ville de Port-Cartier	Fitness Parc	Reporté
PR-2013-09 Mixte	Centre de bénévolat	Acquisition équipements de service de banquet	16 568 \$
PR-2013-08 FSLR	Atelier 8 ^e île	Qualité de vie à la 8 ^e île Demande initiale: 12 715 \$ corrigée	6 400 \$
PR-2013-14 FSLR	ZIP Côte-Nord du Golfe (Projet à Gallix)	Restauration et mise en valeur de l'embouchure de la rivière Brochu	20 000 \$
Total de projets présentés : 9		Total des demandes financières recommandées 118 243 \$	